



Conseil National du 2 décembre 2006

MOTION

**Remettre l'homme
au cœur des décisions
politiques**

Projet de société du FRS

I – Réinventer la France

Instaurer le Dividende Universel

Dynamiser notre modèle économique et social

- Mettre en place la TVA sociale
- Passer de la protection du contrat à la protection de la personne
- Faire de la France un pionnier du développement durable
- Agir sur les orientations européennes
- Soutenir notre agriculture

Favoriser le développement des entreprises

Réformer la fiscalité : transparence, universalisation et familiarisation

S'ouvrir et s'adapter aux NTIC

II – Donner une place à chacun

Retrouver une ambition politique pour les familles

- Faciliter réellement l'alternance vie familiale / vie professionnelle
- Encadrer la législation du travail en tenant compte des réalités familiales
- Renforcer les capacités d'épargne des familles en familialisant la fiscalité
- Aider les familles à se loger
- Prévoir l'accompagnement des parents âgés

Retrouver le sens du respect de la vie humaine

Donner toute leur place aux personnes handicapées

Permettre à chacun d'avoir un logement

Garantir une retraite équitable

III – Renforcer nos repères

Défendre l'altérité - renforcer le mariage civil

Redonner confiance en la Justice

- Permettre un jugement de l'infraction dans le temps où celle-ci été commise, en respectant la dignité du prévenu et de la victime ;
- Refuser la consécration d'un droit à l'erreur du magistrat mais refuser une responsabilité synonyme de culpabilité ;
- Dispenser aux magistrats une formation qui intègre l'expérience du tissu social au lieu de la seule connaissance théorique ;

- Maintenir l'unité de l'Etat dans la recherche des infractions et la poursuite de leurs auteurs ;
- Redonner du sens à la sanction – restaurer la dignité des prisons.

Garantir la laïcité et la liberté religieuse

- Eviter la confusion entre laïcité et athéisme d'Etat et s'opposer à ce que la loi religieuse prime sur les lois de la République
- Mettre toutes les religions sur un pied d'égalité quant au financement de leurs lieux de culte
- Favoriser l'émergence d'une conception de l'islam compatible avec la laïcité
- Permettre aux organisations religieuses de trouver les financements nécessaires à leur action

Refonder nos politiques d'immigration et de co-développement

- Permettre une réelle politique de co-développement
- Favoriser l'intégration par une politique d'accueil personnalisée

Rétablir l'école dans sa mission fondamentale : instruire

- Etablir la primauté de la maîtrise des savoirs fondamentaux sur la méthode pédagogique choisie
- Assouplir la carte scolaire

IV – Reconstruire l'unité nationale

Restaurer nos institutions

- Instaurer le septennat non renouvelable
- Panacher scrutin uninominal à un tour et scrutin proportionnel
- Limiter davantage le cumul des mandats
- Utiliser le référendum d'initiative populaire

Consolider notre Défense Nationale

Créer un service civique obligatoire

Réformer l'Etat

Annexe

Présentation synthétique du Dividende Universel

Les 35 principales innovations proposées par le FRS

A moins de 150 jours de l'élection présidentielle, nous savons que notre pays est à un tournant. Plus que jamais, **le FRS entend, par ses propositions, répondre aux profondes mutations actuelles.**

Voilà trop longtemps que, de crise en crise, nous mesurons les attentes et les insatisfactions des Français. Force est de constater qu'il ne s'agit plus seulement de résoudre une nouvelle crise mais de **trouver profondément une nouvelle concordance entre ce qui nous unit et ce qui nous permet d'avancer, en un mot un nouveau projet de société.**

Notre modèle économique et social est fondé sur les principes définis après la Libération. Mais, depuis l'arrivée du chômage de masse, des aménagements successifs lui ont fait perdre son efficacité et sa pertinence. Le chômage reste élevé et la pauvreté augmente alors que les prestations diverses n'ont jamais été aussi nombreuses et aussi coûteuses.

Nos institutions portent toujours le nom de V^{ème} République, gardant ainsi une apparence de stabilité et de constance. Pourtant, après 19 révisions, une instabilité ministérielle chronique et un cycle rapide d'alternances sans lendemain, le régime est à bout de souffle. Les cohabitations successives, manifestations d'un refus explicite d'engager une responsabilité politique, la mise en place du quinquennat, les tentations clientélistes (accentuées par la proximité constante des échéances électorales), nous ont fait basculer d'un régime aux pouvoirs équilibrés vers un pouvoir sans projet.

Profondément, la France est en souffrance. Les lieux de transmission que sont l'école et la famille sont fragilisés. Le sentiment d'avoir un héritage commun qui nous ouvrirait un avenir partagé fait place à la peur et à la honte de notre Histoire. La peur de l'autre et la hantise de l'avenir perturbent l'harmonie de la société.

Si nous pensons que de grandes réformes sont encore possibles pour éviter une révolte ou un drame, il nous semble **urgent d'engager sans plus tarder des adaptations politiques majeures.** L'impatience est profonde. Elle nécessite la reconstruction d'une société de confiance. Les Français n'auront confiance en leurs élus que si les projets que ceux-ci leur proposent sont à la hauteur des exigences et des valeurs de la France.

Comment faire pour porter une espérance ?

L'expérience nous a montré ce dont les Français ne veulent plus et ce qui fait perdre notre pays.

Nous ne voulons plus de juxtapositions de petites réformes qui perpétuent des méthodes dépassées sans voir que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Ainsi, la multiplication des politiques ciblées a aujourd'hui pour conséquence un terrible constat :

- ceux qui en bénéficient sont montrés du doigt ;
- ceux qui ne rentrent pas dans les cases subissent les effets de seuils ;
- et ceux qui payent n'acceptent plus le coût de la solidarité.

Il est donc urgent de réinventer la France pour trouver d'autres chemins et répondre avec ambition à des situations nouvelles, car nous ne pouvons pas nous résoudre à laisser s'endormir ce génie national qui a déjà tant apporté au monde.

Nous ne voulons plus de la fuite en avant permanente qui nous a fait oublier le sens de l'essentiel et nous impose de penser que le seul progrès est dans l'oubli de ce que nous sommes, que l'avenir passe par le nivellement et que la seule référence possible soit l'adhésion obligatoire à un nihilisme larvé. Les fruits de la « pensée 68 » sont devant nous : le face à face tragique du

« zombi et du fanatique » nous oblige à redonner des repères collectifs pour garder la paix civile, à construire une société où chacun soit reconnu pour ce qu'il est, à renouer les liens qui font que les solidarités n'existent pas que par procédures.

Nous ne voulons plus de toutes les formes de démissions : ni celle qui consiste à trouver refuge dans la nostalgie pour rester aveugle aux choses nouvelles, ni celle qui limite l'action politique à la distribution des subsides publiques, ni celle qui confond les impératifs économiques avec la fin du politique et cherche à limiter la responsabilité politique à la gestion quotidienne.

Héritiers de valeurs universelles, nous sommes, en effet, les mieux à même de recevoir avec sérénité l'émulation nouvelle issue de la mondialisation. Encore faudrait-il que nous sachions éviter les querelles de mots et les divisions stériles. Il ne s'agit plus d'être libéral ou social, pour la répression ou pour la prévention, conservateur ou progressiste... **Les enjeux qui sont devant nous nous imposent de nous centrer sur le seul point d'ancrage majeur : le respect de la dignité de la personne humaine de la conception à la mort naturelle.** Face aux défis économiques, sociaux, environnementaux, scientifiques et éthiques, nous devons nous référer à la valeur première de la personne humaine. Mais pour être réel, cet humanisme si facile à proclamer implique que nos choix soient déterminés par le souci particulier du plus fragile et des plus pauvres. En effet, **ce que nous saurons construire pour les plus fragiles sera toujours valable pour les plus forts.** Si nous savons imaginer des adaptations qui garantissent que les plus faibles ne seront pas oubliés, nous pourrons gagner un soutien populaire et une majorité pour agir.

Au cœur de nos valeurs, c'est le respect de l'Homme que nous devons privilégier. **Pour la France, porteuse d'une espérance qui a toujours traversé les frontières, et d'une devise « Liberté, Egalité, Fraternité » qui exprime nos exigences pour demain ; nous savons que notre siècle devra s'enrichir des valeurs que nous portons.** Pour notre pays, les défis actuels nécessitent un retour aux sources, de profondes adaptations et de la créativité. C'est en étant fiers de ce que l'on est et serein sur la pertinence de nos objectifs que nous redeviendrons un grand pays que le monde observe et écoute..

I – Réinventer la France

Instaurer le Dividende Universel

Les ouvertures portées par le DU correspondent aux besoins constatés en France et permettent véritablement de porter un projet de société :

1. le DU permet la dynamisation de la protection sociale et la sortie de l'assistance sans laisser personne dans la misère ;
2. le DU met fin à la juxtaposition des niches pour faire que la solidarité ne soit plus décriée comme un fardeau mais soit porteuse d'une ambition politique forte ;
3. le DU met chacun en face de ses responsabilités et reconnaît l'apport de chacun à la richesse nationale ;
4. le DU est un droit civique nouveau, qui correspond à une nouvelle étape du progrès de notre civilisation, et souligne le devoir de transmettre aux générations qui suivent ; dans ce nouvel équilibre entre droits et devoirs, il favorise la mise en place parallèle du service civique obligatoire ;
5. le DU induit une logique de simplification qui ouvre sur la réforme de l'Etat ;
6. le DU permet le choix des familles en facilitant le choix entre éducation des enfants et vie professionnelle, en augmentant les capacités d'épargne des familles ;
7. le DU élargit et enrichit la question du sens du travail en soulignant la diversité de l'apport de chacun à la richesse nationale (bénévolat, famille, associations...donc au-delà du seul salariat) tout en incitant à la reprise d'activité ;
8. le DU agit sur les principaux leviers de la croissance : la consommation par une redistribution vers les plus pauvres, la confiance par une nouvelle étape de la solidarité nationale, la démographie.

Dynamiser notre modèle économique et social

Mettre en place la TVA sociale

Passer de la protection du contrat à la protection de la personne

1. Réformer en profondeur les règles d'indemnisation du chômage pour mieux couvrir les changements de postes ou les recherches d'emplois ;
2. Favoriser les développements de l'emploi « intermédié », pour externaliser la charge de la pérennité de certains emplois et permettre le développement de « sociétés d'emploi durable » qui donnerait un élan nouveau aux groupements d'employeurs ;
3. Mettre en place une concertation approfondie entre les banques et les représentants des propriétaires fonciers pour définir de nouvelles garanties collectives assises sur la création d'un fonds de soutien mutualisé. A défaut d'un engagement suffisant des partenaires concernés, faire voter une loi précisant le champ de ces garanties nouvelles.

Faire de la France un pionnier du développement durable

1. **Un choix politique et institutionnel : créer un poste de vice-Premier Ministre en charge du développement durable** dont les compétences regrouperaient les domaines les plus directement concernés par leur impact environnemental ;
2. **Un choix de prise de conscience** : l'exposé des motifs de toute loi devra explicitement comporter une analyse prospective sur les conséquences de cette loi en terme de développement durable ;
3. **Un choix d'organisation des territoires** : imposer aux collectivités locales l'élaboration d'un plan climat territorial, lequel deviendrait – à l'instar d'un plan local d'urbanisme - un document de référence qui s'imposerait à toutes les politiques sectorielles ;
4. **Un choix d'exemplarité des politiques publiques** : en matière d'achat public, faire du critère environnemental un critère prioritaire ; intégrer à la réglementation sur le logement social l'obligation du respect des normes Haute Qualité Environnementale (ce qui assurera à leurs occupants des factures énergétiques réduites) ; profiter de l'élaboration des futurs contrats de projet (ex-contrat de plan Etat/Région) pour mettre en place une éco-conditionnalité des participations de l'Etat ;
5. **Un choix fiscal** : Intégrer dans les coûts, l'impact environnemental des activités et des produits. Instaurer à cette fin une fiscalité énergétique réellement pénalisante pour les activités et produits fortement contributeurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et fortement incitatrice à l'acquisition de produits à faible impact écologique. A pression fiscale constante, taxer plus l'énergie et moins le travail. L'objectif est que la moitié des recettes tirées de la fiscalité du travail soit issue d'une fiscalité additionnelle sur l'énergie d'origine fossile, d'ici 2012.

Agir sur les orientations européennes

1. Instaurer un **cinquième critère de convergence en Europe relatif à la lutte contre la pauvreté** afin de permettre une mobilisation des 25 autour de cette question déterminante ;
2. **Réformer les statuts de la Banque Centrale Européenne** pour intégrer parmi ses objectifs la lutte pour l'emploi à parité avec la lutte contre l'inflation ;
3. **Renforcer l'application du principe de subsidiarité**, notamment en définissant, en préservant les compétences exclusives des Etats et en instaurant un « compromis de Luxembourg rénové » dans le cadre du maintien de la primauté des textes constitutionnels nationaux.

Soutenir notre agriculture

1. Inscrire dans la Constitution le principe de souveraineté alimentaire et d'indépendance énergétique française ;
2. Promouvoir l'agriculture raisonnée et les contrats agri-environnementaux volontaires sur toutes les zones de captage d'eau potable, avec des financements sur 15 ans ;
3. Mettre en place un dispositif de certification des activités de prescription des engrais et produits phytosanitaires ;
4. Rénover le statut coopératif pour qu'il réponde mieux aux attentes actuelles tout en préservant ses valeurs d'origine ;
5. Reconnaître aux grandes filières la capacité à constituer des comités économiques ayant vocation à assurer des actions collectives de régulation de marché ;

6. Encourager par un abondement public la mobilisation de DPU individuels dans la constitution de Fonds de Garantie gérés collectivement au sein des Comités de filière ;
7. Garantir un niveau de budget agricole au niveau des enjeux stratégiques : 0,4% du PIB de PUE ;
8. Réaffirmer l'objectif de parité des revenus, mais aussi de qualité de vie et de conditions de travail entre les agriculteurs et les autres catégories de la population.

Favoriser le développement des entreprises

Encourager les « gazelles »

La France connaît un déficit de création d'emplois privés. Ceux-ci sont en très grande partie créés dans les petites entreprises à fort potentiel de croissance (en terme de C.A. et d'emplois). Pourtant, les « gazelles » éprouvent de grandes difficultés à grandir. Il faut donc notamment les faire bénéficier des capitaux nécessaires durant les phases cruciales de leur développement :

1. Défisicaliser l'épargne placée dans ces gazelles ;
2. Compenser les pertes éventuelles d'un entrepreneur par des exonérations fiscales pour celui qui a apporté le capital ;
3. Supprimer les charges patronales pendant la première année sur le dernier salarié embauché.

Permettre aux salariés qui le souhaitent de travailler jusqu'à 39 heures sans majoration des heures supplémentaires et sous condition d'accord de branches.

Etendre la participation dans les petites entreprises (de 15 salariés au moins) afin d'impliquer davantage les salariés dans l'entreprise et les faire bénéficier davantage de sa croissance.

Améliorer la recherche en encourageant les fondations : augmenter substantiellement le taux de réduction d'impôt pour les dons effectués par les entreprises à des fondations liées à la recherche et reconnues d'utilité publique.

Modifier les règles du CNE :

1. Etendre son champ d'application à toutes les entreprises de moins de 15 ans d'existence ;
2. Rendre obligatoire la motivation du licenciement.

Réformer la fiscalité : transparence, universalisation et familialisation

Supprimer les cotisations patronales de sécurité sociale

1. Soit en effet un salaire brut de 2 500 € supportant 40 % de charges patronales (1000 €) et 20 % de charges salariales (500 €). Le salaire net est 2000 €, la sécurité sociale obtient 1 500 €, et le coût du travail est 3500 €. Retenons comme base de calcul ce salaire « super-brut », 3500 €, qui inclut les actuelles charges patronales ; appliquons lui un taux de cotisations salariales de 42,86 % : l'employeur débourse toujours la même chose (3 500 €) ; le salarié perçoit toujours le même salaire net (2 000 €) ; et la sécurité sociale obtient toujours ses 1500 € (42,86 % de 3 500) ;

2. Ayant pleinement conscience de payer leur assurance sociale, les salariés et autres travailleurs seront moins enclins à voir les dépenses s'envoler, si ce n'est pour des dépenses réellement utiles ;
3. **L'évolution des esprits permettra la réforme dans les faits.** On pourra ainsi faire en sorte que les revendications diverses soient directement liées à leurs coûts réels, ce qui limitera les politiques de l'autruche et la tendance à financer de nouvelles dépenses sans en mesurer les conséquences ...

Familialiser et rendre plus universelle la fiscalité

1. Fusionner CSG et Impôt sur le Revenu (IR) : on conservera le prélèvement actuel de la CSG (par les URSSAF pour une bonne part) ; simplement, ces versements de CSG seront considérés comme des acomptes sur l'IR, tout comme les versements mensuels ou les « tiers provisionnels » ;
2. Modifier les barèmes : le taux du NIR (Nouvel Impôt sur le Revenu) sera assez important dès le premier euro de revenu, ou quasiment, puisque la CSG est prélevée, à un taux élevé (10 % sur les salaires, en incluant la CRDS), dès le premier euro. Si bien que tous les ménages seront imposables, à de rares exceptions près : on sortira de la situation antidémocratique dans laquelle plus de la moitié des ménages sont dits « non imposables ». Les ménages avec enfants payeront un peu moins, le Quotient Familial jouant désormais pour un impôt bien plus important, et les autres un peu plus ;
3. **Instaurer un Quotient Familial en matière d'ISF** en fonction du nombre d'enfants à charge (de façon à inciter à une transmission rapide du patrimoine entre générations). Par ailleurs, il doit être possible de supprimer les effets pervers de cet impôt en exonérant la résidence principale à hauteur de 50 % - au lieu des 20 % actuels - et en prévoyant qu'un contribuable non propriétaire de sa résidence principale soit exonéré pour sa résidence secondaire ou de l'une d'elles (comme en matière de plus-values) ;
4. **Réformer l'impôt sur les successions** pour redevenir un impôt sur les héritiers, et cesser d'être partiellement un impôt sur l'héritage. Ceci peut passer par le relèvement de l'abattement à la base, effectué sur la part revenant à chaque héritier, et non pas sur le total de la succession ou de la donation avant répartition entre les héritiers et donataires

Adapter nos fonctionnements aux ouvertures liées aux NTIC

1. Revoir la loi DADVSI pour prendre en compte positivement les nouveaux échanges culturels ouverts par l'Internet et les NTIC ;
2. Encourager fiscalement la participation au développement des entreprises innovantes ;

II – Donner une place à chacun

Retrouver une ambition politique pour les familles

Faciliter réellement l’alternance vie familiale / vie professionnelle

1. Reconnaître des droits à la retraite pour le temps consacré à l’éducation des enfants ;
2. Rendre les dispositifs d’accompagnement financier inconditionnels et proportionnels au nombre d’enfants ;
3. Encourager le retour en activité professionnelle après un temps auprès de ses enfants en accordant à toute entreprise recrutant un parent de 3 enfants ou plus une exonération de charges sociales patronales pour une période correspondant à 50% du temps passé auprès de ses enfants ;
4. Etendre à 6 mois la durée du stage de formation de remise à niveau des diplômés de l’enseignement supérieur dans le cadre du « contrat de professionnalisation ».

Encadrer la législation du travail en tenant compte des réalités familiales

Maintenir les limitations actuelles au travail le dimanche et les jours fériés.

Renforcer les capacités d’épargne des familles en familialisant la fiscalité

Aider les familles à se loger

1. Compléter la loi SRU en fixant un seuil minimum de logement de Type F5 et F6 et veiller à son application ;
2. Moduler la taxe locale d’équipement (TLE) associée à un programme de construction de logements, versée par le constructeur aux collectivités locales, selon que la proportion de grands logements est importante ;
3. Permettre, sur certains programmes immobiliers, un dépassement du coefficient d’occupation des sols (COS) si ceux-ci sont porteurs de constructions de grands logements ;
4. Accroître le taux de l’abattement pour personne à charge pour la taxe d’habitation.

Prévoir l’accompagnement des parents âgés

1. Accroître le parc de résidences médicalisées en développant une politique d’incitation fiscale ;
2. Incitation fiscale en cas d’assurance dépendance ;
3. Compter comme personne à charge à part entière un ascendant accueilli au foyer de ses descendants.

Retrouver le sens du respect de la vie humaine

1. Donner, dès la première consultation de suivi de grossesse, la possibilité aux parents de faire reconnaître l'humanité et la personnalité de l'enfant en gestation ;
2. Créer dans chaque arrondissement ou canton une « Maison des familles » permettant d'assurer à toute personne une aide effective adaptée à sa réalité familiale et personnelle ;
3. Renforcer les politiques publiques de recherche sur les cellules souches adultes ;
4. Promouvoir au niveau mondial, dans le cadre de l'ONU, un pacte de recherche éthique pour refuser le clonage humain et freiner les concurrences malsaines et les surenchères relatives à la recherche sur les embryons humains ;
5. Poursuivre la « troisième voie française » en matière de fin de vie, en développant les soins palliatifs et en refusant l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique.

Donner toute leur place aux personnes handicapées

1. **Favoriser l'égalité réelle de la personne handicapée en la replaçant au sein de la société** et non en marge de celle-ci : développer l'accueil temporaire, le maintien à domicile et les formations pour les personnels spécialisés ;
2. Au sein de la famille, **valoriser le rôle de l'aidant familial** indispensable à l'accompagnement de la personne handicapée et au soutien de la famille (statut de l'aidant familial ; prise en compte des droits sociaux du membre de la famille qui limite son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche handicapé) ;
3. Mettre en place un vaste plan de santé publique pour **développer un financement public de la recherche contre les causes de handicap** et développer les dispositifs d'aide aux familles accueillant de jeunes enfants handicapés ;
4. Rappeler que l'accès au travail, aux lieux publics, à l'école et à la formation est un enjeu majeur de l'intégration des personnes handicapées dans la cité, qu'il conditionne la réelle mixité sociale et que, comme tel, il doit donner lieu à de véritables engagements de toutes les collectivités.

Permettre à chacun d'avoir un logement

1. **Mettre en place le droit au logement opposable**
Le scandale des sans logements interpelle la responsabilité politique. Nous devons reconnaître la nécessité de répondre à ce besoin vital en engageant l'Etat à garantir ce droit en posant des contrats d'objectifs et de moyens avec les collectivités ;
2. **Revoir les conditions de financement et de gestion en locatif social** : passer d'une aide à la pierre à une aide à la personne ;
3. Mettre en place effectivement les **SCI d'accession progressive à la propriété**, afin de permettre au locataire d'un logement social d'en devenir propriétaire en achetant progressivement des parts de son habitation.

Garantir une retraite équitable

1. Organiser une **refonte complète du système actuel** : mettre en place un nouveau mode de financement des retraites, par **répartition aux trois-quarts**, par l'épargne pour un quart ; remplacer le système par annuité par un **modèle à points cumulés** ;
2. Faire entrer dans le calcul du nombre de points le nombre d'enfants à charge et le temps consacré à leur éducation ;
3. **Supprimer les régimes spéciaux** et introduire une **équité entre les pensions** : à même contribution, même montant ;
4. Instaurer un **dispositif de solidarité** pour les chômeurs, les malades et les invalides. Malgré des périodes non actives, ils ne verront plus leur pension de retraite diminuer ;
5. Prévoir pour les personnes mariées sous le régime de la communauté un **compte-joint**. En cas de décès d'un des époux, les points accumulés permettront, au conjoint survivant, de conserver l'intégralité du compte ;
6. Créer de nouvelles offres d'aménagement de la retraite en favorisant le libre choix : possibilité de cumuler retraite et activité professionnelle, de ne liquider qu'une partie de sa retraite, de permettre aux retraités de reprendre une activité une fois la retraite commencée, ou de s'offrir un congé sabbatique, pour s'occuper de sa famille, par exemple, en bénéficiant à l'avance de sa pension ;
7. Augmenter progressivement l'âge moyen de la fin de l'activité professionnelle, en diminuant la valeur du point par rapport aux revenus d'activités. Cette politique incitera les Français à se responsabiliser, et à sauver eux-mêmes les retraites, en ne comptant plus exclusivement sur l'État.

III – Renforcer nos repères

Défendre l'altérité - renforcer le mariage civil

1. Inscrire dans le code civil le fait que le mariage concerne un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Rappeler le principe fondateur de l'altérité ;
2. Refuser la signature en mairie du PACS ou de tout Contrat d'Union Civile ;
3. Renforcer l'institution du mariage, en généralisant la préparation au mariage civil dans le cadre des mairies (rencontre préalable avec un élu et possibilité de personnaliser la cérémonie) ;
4. Refuser toute évolution qui conduirait au mariage homosexuel ou à l'adoption d'enfants par des couples de personnes homosexuelles.

Redonner confiance en la Justice

Permettre un jugement de l'infraction dans le temps où celle-ci a été commise, en respectant la dignité du prévenu et de la victime

1. Supprimer le système de la comparution immédiate pour toutes les infractions dont la peine d'emprisonnement serait supérieure ou égale à un an ;
2. Le remplacer par un mécanisme de **comparution à bref délai** (8 jours) ;
3. Systématiser le recours aux enquêtes sociales, aux enquêtes de personnalité, afin de rétablir l'homme dans son contexte.

Refuser la consécration d'un droit à l'erreur du magistrat mais refuser une responsabilité synonyme de culpabilité

1. Créer un mécanisme de signalement au Conseil Supérieur de la Magistrature et au Chef de Cour de toute erreur significative commise par un magistrat, par l'intermédiaire du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
2. Créer un mécanisme de suivi de ce signalement, en obligeant le CSM à recueillir les observations du magistrat en cause, et à émettre un avis ;
3. Aviser systématiquement les magistrats de l'infirmité de leur décision juridictionnelle, et adopter des seuils admissibles d'infirmité au terme desquels ces derniers seraient convoqués par l'instance disciplinaire pour s'expliquer sur ce taux d'infirmité ;
4. Convoquer systématiquement les magistrats une fois l'année sous la houlette du Chef de Cour, pour faire le point sur leur activité juridictionnelle, intégrant le taux de réclamation des justiciables.

Dispenser une formation aux magistrats qui intègre l'expérience du tissu social au lieu de la seule connaissance théorique

Maintenir l'unité de l'Etat dans la recherche des infractions et la poursuite de leurs auteurs

Redonner du sens à la sanction – restaurer la dignité des prisons

1. **Adapter la sanction à la personne par des aménagements de peines** (travaux d'intérêt général, bracelets magnétiques, suivi socio judiciaire, sursis avec mise à l'épreuve, la peine de jours amendes, libération conditionnelle...) ;
2. Respecter un *numerus clausus* afin de lever les tabous sur les autres modes de sanction ;
3. Renforcer le recours à la libération conditionnelle et aux peines de substitution ;
4. Séparer les détenus en attente de jugement, de ceux qui sont condamnés ;
5. Encourager chaque élève sorti de l'ENA ou de grandes écoles, à suivre un stage dans un établissement pénitentiaire.

Garantir la laïcité et la liberté religieuse

Eviter la confusion entre laïcité et athéisme d'Etat et s'opposer à ce que la loi religieuse prime sur les lois de la République

1. Affirmer solennellement le fondement judéo-chrétien de la civilisation européenne et son corollaire : la séparation du Politique et du Religieux ;
2. **Poser constitutionnellement le principe de la liberté religieuse** : liberté d'expression, y compris dans l'espace public, mais aussi absence de contrainte en matière religieuse.

Mettre toutes les religions sur un pied d'égalité quant au financement de leurs lieux de culte

1. Refuser l'octroi d'églises, même inutilisées, aux fidèles des autres cultes ;
2. Affirmer le principe que les fidèles de chaque culte financent la création de leurs lieux de culte ;
3. Poser le principe de réciprocité : les dons provenant d'Etats étrangers ne sont licites que si ces Etats respectent effectivement la liberté religieuse.

Favoriser l'émergence d'une conception de l'Islam compatible avec la laïcité. Permettre, ce faisant, à la France de renouer avec son rôle universel de porteuse des Lumières. Intégrer, par l'intérêt constructif porté à leur religion, les musulmans vivant en France

Créer une université française de théologie musulmane qui aurait vocation à accueillir les penseurs critiques de l'Islam.

Permettre aux organisations religieuses de trouver les financements nécessaires à leur action

Maintenir la déduction fiscale de 66 % dont bénéficient les dons à ces organisations.

Refonder nos politiques d'immigration et de co-développement

Permettre une réelle politique de co-développement

1. Utiliser la **réassurance** comme un outil de développement dans les pays du Sud. En limitant les risques liés à la personne, on favorise l'essor de l'activité économique ;
2. Développer le **micro-crédit** ;
3. **Exonérer fiscalement** les entreprises françaises qui investissent dans les pays partenaires. Il conviendrait notamment de concentrer nos efforts à l'attention des micro-entreprises locales en exonérant les participations et les investissements engagés dans ces structures ;
4. Attribuer des **bourses** et accompagner les ressortissants français projetant de créer une entreprise dans les pays partenaires.

Favoriser l'intégration par une politique d'accueil personnalisée

1. Renforcer les exigences du Contrat d'Accueil et d'Intégration en matières linguistique et culturelle ;
2. Structurer un itinéraire d'intégration pour aboutir à la naturalisation : la demande de naturalisation doit donner lieu à une cérémonie solennelle en mairie ;
3. Permettre à l'OFPRA de prendre des décisions dans le mois qui suit la demande d'asile ;
4. Abroger la possibilité de retirer la carte de séjour temporaire à tout moment si une des conditions d'obtention cesse d'être remplie pour éviter des situations d'extrême vulnérabilité. Le réexamen approfondi des critères se fera lors du renouvellement de la carte ;
5. Soutenir les associations locales qui construisent les conditions concrètes de l'intégration.

Rétablir l'école dans sa mission fondamentale : instruire

Concrètement, il nous semble impératif :

1. **D'établir une fois pour toute que la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) prime sur la méthode pédagogique choisie ;**
2. **De bâtir une alliance entre famille et école, notamment dans les zones d'éducation prioritaire** : bulletin de note donné en main propre aux parents, pérennisation des adultes relais, « contrat » entre les parents et le professeur principal sur des éléments concrets (horaire de sommeil, devoir personnel, limitation de la télévision...) ;
3. **De donner au chef d'établissement les moyens de prendre ses responsabilités** : il doit pouvoir recruter son personnel, définir le projet pédagogique en partenariat avec les parents, évaluer les enseignants et influencer sur les évolutions de carrière ;
4. **D'assouplir la carte scolaire** avec deux dispositions complémentaires : tout établissement est tenu (hors motif disciplinaire) de recevoir tous les élèves de sa zone géographique mais les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix. L'émulation qui en résultera incitera chacun à chercher l'excellence pour le bien des enfants.

IV – Reconstruire l'unité nationale

Restaurer nos institutions

Instaurer le septennat non renouvelable

Le bilan du quinquennat montre que l'accélération du calendrier électoral s'accompagne d'un renforcement du rôle du Président sans le sortir des querelles partisans. N'ayant plus le bénéfice de la durée, il tend à interférer sur les choix quotidiens sans en être directement responsable. **Le choix du septennat non renouvelable lui permet de renforcer son rôle**

d'arbitre et de garant de l'unité nationale en le mettant à distance des stratégies personnelles.

Panacher scrutin uninominal à un tour et scrutin proportionnel

1. **Réduire le nombre de députés à 500**, en profitant du nouveau découpage des circonscriptions exigé de toute façon par le code électoral (art. L. 125) ;
2. Parmi ceux-ci, en **faire élire 80% au scrutin uninominal à un tour**, ce qui a le mérite de limiter l'émiettement électoral et de favoriser de réelle majorité populaire (les jeux d'alliance propre à l'entre deux tours n'ayant plus cours) ;
3. Elire **20% des députés au scrutin proportionnel régional**, ce qui permet une réelle diversité dans la représentation.

Limiter davantage le cumul des mandats

Empêcher qu'un parlementaire ou un membre du gouvernement puisse cumuler son mandat avec une fonction exécutive, en incluant les structures intercommunales aux règles actuelles ; ce qui aurait le double mérite de **limiter les tentations féodales** observables ici ou là et de **contribuer au renouvellement** du personnel politique sans avoir à recourir à une quelconque logique de quota ou de discrimination positive.

Utiliser le référendum d'initiative populaire

Sur les questions relatives à l'organisation des pouvoirs publics, le **débat démocratique par référendum peut permettre de faire avancer les choix où les parlementaires peuvent se trouver en conflit d'intérêt** : limitation du nombre de collectivités, cumul de mandats ...

Créer un service civique obligatoire

Nous préconisons, que tous les citoyens français, garçons et filles, soient amenés à donner une année de leur vie (entre 18 et 30 ans) pour mener un service civique obligatoire. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette période pourront être diversifiées (action sociale, développement international, rayonnement culturel de la France, préparation militaire ...) mais seront marquées par le souci de **participer, sans exception selon les milieux sociaux, au développement d'actions favorisant la cohésion sociale ou le rayonnement de la France dans le monde.**

Consolider notre Défense Nationale

1. Poursuivre notre participation active aux opérations de maintien de la paix et de sécurité internationale ;
2. **Maintenir à niveau nos capacités d'action et de projection** et veiller à assurer les financements nécessaires à l'entretien et à la modernisation des équipements ;
3. Veiller à **préserver notre politique de dissuasion nucléaire** qui reste la garantie fondamentale de notre sécurité ;
4. Poursuivre notre participation aux actions internationales de non-prolifération nucléaire ;
5. Renforcer notre politique de modernisation technologique et de développement du renseignement ;

6. Favoriser **la multiplication des liens Armée-Nation**, notamment en multipliant les centres « Défense 2^{ème} chance », en valorisant le rôle social des armées en marge du service civique obligatoire, et en multipliant les occasions de faire reconnaître l'importance de notre politique de Défense.

Réformer l'Etat

1. Limiter le nombre de ministres et renforcer le rôle des secrétaires généraux qui deviendraient, sous l'autorité politique des ministres, les véritables responsables de l'administration, libérant les ministres de toute tâche de gestion ;
2. Instaurer, plutôt que le service minimum, le principe obligatoire du vote à bulletins secrets de l'ensemble des salariés concernés avant le dépôt d'un préavis de grève supérieur à trois jours ;
3. Appliquer plus largement la gestion par objectifs et la rémunération liée aux résultats ;
4. Construire un système rénové de contrats de droit public associant souplesse et mobilité à garanties et perspectives de carrière ;
5. Créer, à l'issue de l'Ecole Nationale d'Administration, des écoles d'application spécialisées et des stages obligatoires de « franchissement de grade » ;
6. Permettre la substitution de communautés de projets à périmètres variables aux circonscriptions administratives uniformes d'aujourd'hui ;
7. Mettre en place une authentique subsidiarité dont le principe serait inscrit dans la Constitution.

Le Dividende Universel – présentation synthétique

Le Dividende Universel représente LA mesure globale que le FRS préconise. En effet, nous considérons qu'une **crise** profonde ébranle les **4 piliers indispensables** au renforcement du lien social :

- Crise du **sens** de l'existence individuelle,
- Crise de la **reconnaissance** des personnes et de leur rôle social,
- Crise de la **complexification** des relations et des démarches institutionnelles,
- Crise de l'**appartenance** à une communauté et un projet commun.

La proposition du Dividende Universel vise à répondre à cette crise générale en revalorisant symboliquement et matériellement :

- **tous les temps de la vie** (l'âge adulte mais aussi les jeunes et les personnes âgées)
- **toutes les formes d'activité** (le salariat mais aussi le bénévolat),
- **toutes les situations de vie** (les valides mais aussi tous les handicaps).

L'attention portée à autrui doit enfin être reconnue comme aussi indispensable à la vie en société que les valeurs marchandes. **Car tout échange est par principe porteur de richesses.**

De ce fait, le Dividende Universel n'est ni une allocation, ni un revenu minimum, mais la traduction dans la réalité économique de la **part de l'héritage en partage pour tous les citoyens**, produit par les savoir-faire des générations passées et à faire fructifier pour les générations à venir.

Le DU est certes un nouveau droit civique, signe de l'appartenance à une communauté, mais aussi le **corollaire d'un devoir**, celui de **transmettre cet héritage aux générations futures**.

Très concrètement, il donne la possibilité de **libérer du temps** pour des activités autres que l'activité salariée.

Le FRS est le premier parti politique français à vouloir mettre en œuvre **ce concept théorisé par nombre d'économistes** et philosophes depuis Thomas More, toutes écoles confondues (libérale, Keynésienne, collectiviste), et sur l'ensemble de l'échiquier politique.

Selon l'orientation politique et le pays, **des dispositifs similaires au Dividende Universel** sont déjà appliqués, comme en Alaska, mis progressivement en place, comme au Brésil, ou à l'étude au sein de partis et de gouvernements, comme en Afrique du Sud, en Irlande et en Belgique ; sous des appellations diverses : Revenu d'Existence, Revenu Citoyen, Basic Income, Allocation Universelle, etc.

Le montant du DU est évalué, en France, à 330 euros mensuels, à plein régime la 5^{ème} année de sa mise en place progressive sur 5 ans : 60 euros mensuels la première année, 120 la deuxième, etc. Calculé à partir de la richesse nationale (le P.I.B.), il est financé pendant la période de mise en place par une **rente perpétuelle** accordée par les banques en contrepartie d'un intérêt modique d'environ 1% garanti par l'Etat, couvrant leurs frais de gestion. Les banques misent sur les retombées commerciales tirées de **l'ouverture par chaque citoyen d'un compte individuel spécifique DU** dans la banque de son choix.

A partir de la 6^{ème} année de sa mise en œuvre, le coût annuel du DU, déjà réduit par la suppression des allocations inférieures à son montant (environ 60 milliards) est **autofinancé par l'augmentation mécanique des rentrées fiscales** (de l'ordre de 50 milliards) provenant de l'augmentation de la consommation et du produit national.

Le DU est effectivement versé à ceux qui ne l'ont pas déjà ni dans leurs revenus, ni dans leurs allocations, ce qui en réduit d'autant le coût. Sa force symbolique en termes de cohésion sociale réside dans le fait qu'il est **explicitement formalisé dans les revenus de chacun**, même pour ceux qui le perçoivent déjà dans leurs revenus.

Ainsi, le Dividende Universel concrétise la reconnaissance de la **valeur de la personne** pour elle-même et la revalorisation sociale de **l'acte de gratuité**, qui aujourd'hui n'est pas comptabilisé dans le PIB, alors qu'il enrichit pourtant de façon mesurable l'ensemble de la société.

Le FRS souhaite que le **débat de société** suscité par la mise en œuvre d'une telle mesure, permette d'agrèger un mouvement d'unité **nationale** que les seules **mesures réformatrices** – pourtant nécessaires - mises en œuvre depuis 2002, ne peuvent suffire à initier.

Les 35 principales innovations soutenues par le FRS

1. Instaurer le Dividende Universel ;
2. Mettre en place la TVA sociale ;
3. Créer un fond de soutien mutualisé pour faciliter l'accès au crédit ;
4. Créer un poste de vice-Premier ministre en charge du développement durable ;
5. Instaurer un 5^{ème} critère de convergence en Europe relatif à la lutte contre la pauvreté ;
6. Encourager les « gazelles » (petites entreprises à fort potentiel de croissance) ;
7. Etendre le champ d'application du CNE et imposer la justification du licenciement ;
8. Permettre aux salariés qui le souhaitent de travailler jusqu'à 39 heures sans majoration des heures supplémentaires et sous conditions d'accord de branches ;
9. Revoir les critères de représentativité des syndicats ;
10. Supprimer les cotisations patronales de sécurité sociale ;
11. Familialiser et rendre plus universelle la fiscalité : fusionner CSG et IR ;
12. Revoir la loi DADVSI pour prendre en compte positivement les nouveaux échanges culturels ouverts par l'Internet et les NTIC ;
13. Encourager le retour en activité professionnelle après un temps auprès de ses enfants en accordant une exonération de charges sociales patronales pour une période correspondant à 50% du temps passé auprès de ses enfants ;
14. Donner, dès la première consultation de suivi de grossesse, la possibilité aux parents de faire reconnaître l'humanité et la personnalité de l'enfant en gestation ;
15. Promouvoir au niveau mondial, dans le cadre de l'ONU, un pacte de recherche éthique pour refuser le clonage humain ;
16. Poursuivre la « troisième voie française » en matière de fin de vie, en développant les soins palliatifs et en refusant l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique ;
17. Mettre en place le droit au logement opposable ;
18. Mettre en place effectivement les SCI d'accession progressive à la propriété ;
19. Instaurer un nouveau mode de financement des retraites : par répartition aux trois-quarts, par l'épargne pour un quart ; remplacer le système par annuité par un modèle à points cumulés ;

20. Faire entrer dans le calcul du nombre de points le nombre d'enfants à charge et le temps consacré à leur éducation ;
21. Supprimer les régimes spéciaux et introduire une équité entre les pensions ;
22. Refuser la signature en mairie du PACS ou de tout Contrat d'Union Civile ;
23. Renforcer l'institution du mariage, en généralisant la préparation au mariage civil dans le cadre des mairies ;
24. Supprimer le système de la comparution immédiate pour toutes les infractions dont la peine d'emprisonnement serait supérieure à un an ;
25. Respecter un numerus clausus afin de développer les moyens alternatifs à l'incarcération ;
26. Affirmer solennellement le fondement judéo-chrétien de la civilisation européenne et son corollaire : la séparation du Politique et du Religieux ;
27. Poser le principe de réciprocité pour les constructions de lieux de cultes : les dons provenant d'Etats étrangers ne sont licites que si ces Etats respectent effectivement la liberté religieuse ;
28. Créer une université française de théologie musulmane qui aurait vocation à accueillir les penseurs critiques de l'Islam ;
29. Utiliser la réassurance comme un outil de co-développement dans les pays du Sud ;
30. Permettre à l'OFPRA de rendre une décision dans le mois qui suit la demande d'asile ;
31. Structurer un itinéraire d'intégration pour aboutir à la naturalisation : la demande de naturalisation doit donner lieu à une cérémonie solennelle en mairie ;
32. Assouplir la carte scolaire ;
33. Panacher scrutin uninominal à un tour et scrutin proportionnel ;
34. Créer un service civique obligatoire ;
35. Instaurer le principe obligatoire du vote à bulletins secrets de l'ensemble des salariés concernés avant le dépôt d'un préavis de grève supérieur à trois jours ;